

**VOUS PENSEZ QUE L'UNE DE VOS PROCHES,  
UNE AMIE, UNE VOISINE, UNE COLLÈGUE  
EST VICTIME DE VIOLENCES CONJUGALES...**

**VOUS POUVEZ L'AIDER !**

Les violences conjugales touchent une femme sur quatre en Nouvelle-Calédonie. Chacun d'entre nous connaît peut-être une proche, une amie, une collègue, une voisine concernée par ce phénomène. Nous pouvons tous agir à notre niveau... Des solutions existent... votre soutien en fait partie.

TÉMOINS OU PROCHES,  
CONTACTEZ LA MAISON DE LA FEMME AU **25 20 47**

ACCUEIL LE LUNDI DE 13 H À 16 H  
ET DU MARDI AU VENDREDI DE 8 H À 16 H  
14, RUE FRÉDÉRIC SURLEAU, CENTRE-VILLE - NOUMÉA



concept NOV 2011

[www.province-sud.nc](http://www.province-sud.nc)



**VIOLENCES CONJUGALES**

**SI ELLE N'ARRIVE PAS  
À EN PARLER,  
VOUS POUVEZ L'AIDER !**

TÉMOINS OU PROCHES,  
CONTACTEZ LA MAISON DE LA FEMME AU **25 20 47**



[www.province-sud.nc](http://www.province-sud.nc)



## QU'EST-CE QUE LA VIOLENCE CONJUGALE ?

La violence conjugale s'inscrit dans une relation de couple, que l'on soit marié ou non. Elle peut intervenir à tous les âges de la vie. Elle atteint la personne dans son intégrité physique, psychique ou sexuelle.

## LA VIOLENCE CONJUGALE PEUT PRENDRE PLUSIEURS FORMES :

- Physique (coups, bousculades, séquestration...)
- Psychologique (dénigrement, humiliation, isolement...)
- Verbale (insultes, menaces...)
- Sexuelle (viols, attouchements, pratiques sexuelles imposées...)
- Economique (privation de moyens financiers comme les salaires et les prestations sociales, interdiction de travailler...)
- Administrative (confiscation des papiers d'identité, bancaires...)

## ATTENTION

La violence n'est pas un conflit ou une dispute. Lorsqu'elle s'exerce, la violence fait disparaître le respect de l'autre et l'égalité entre les partenaires. Elle se reproduit de façon cyclique et fait passer la victime par différents états émotionnels : peur, honte, culpabilité, espoir...

## COMMENT RECONNAÎTRE UNE VICTIME DE VIOLENCES CONJUGALES ?

- Elle semble mal à l'aise ou apeurée en présence de son compagnon.
- Elle essaie de cacher des blessures ou invente des excuses pour les justifier.
- Elle semble triste, isolée et repliée sur elle-même.
- Elle ne voit plus sa famille et son entourage.
- Elle est plus souvent malade et s'absente régulièrement du travail.
- Elle s'est mise à consommer de l'alcool ou du cannabis.
- Son compagnon la rabaisse en public et méprise ses opinions.
- Son compagnon la surveille tout le temps et contrôle ses déplacements.
- Son compagnon lui interdit de travailler et ne lui donne pas d'argent pour les besoins de la famille.
- Son compagnon lui impose une façon de s'habiller et de se comporter en public.
- Son compagnon semble jaloux et possessif.
- Son compagnon utilise un ton menaçant lorsqu'il s'adresse à elle.

**Ces différents signes, notamment s'ils se cumulent les uns aux autres, peuvent vous alerter et témoigner d'une situation de violences.**

## POURQUOI NE DEMANDE-T-ELLE PAS DE L'AIDE SPONTANÉMENT ?

- Elle a peur des représailles et n'ose parler de sa situation à personne.
- Elle pense que ce qu'elle vit n'est pas une situation de violences conjugales.
- Elle a honte et a peur du jugement de ses proches.
- Elle aime toujours son partenaire et pense que la situation peut s'arranger.

## QUE FAIRE ?

### // ALLER VERS ELLE

- **Créez un climat de confiance, en l'absence de son partenaire.**
- **Vous pouvez lui parler de vos inquiétudes** à son sujet.
- Il se peut que, dans un premier temps, **elle nie ou minimise sa situation.**
- **Restez disponible pour elle**, elle saura que vous avez compris sa situation et viendra vous parler quand elle se sentira prête.

### // L'ÉCOUTER ET LA SOUTENIR

- **Écoutez-la d'une manière ouverte et respectueuse, sans la juger.** Ne la brusquez pas dans vos questions. Contentez-vous des informations qu'elle veut bien vous donner.
- **Croyez-la et dites-lui qu'elle n'est plus seule face à cette situation.** Il arrive que les victimes de violences gardent le silence, en pensant que personne ne les croira.
- **Ne critiquez pas** son conjoint ou les choix qu'elle a pu faire.
- **Respectez son rythme et ses choix.** Votre rôle n'est pas de décider ce qui est le mieux pour elle, ni de faire les démarches à sa place, mais de la soutenir...
- **Restez disponible et à l'écoute** pour lui permettre de sortir de l'isolement.

### // S'ASSURER DE SA SÉCURITÉ ET DE CELLE DE SES ENFANTS

- **En cas de danger immédiat : appelez le 17**

**DANS TOUS LES CAS, DEMANDEZ CONSEIL À DES PROFESSIONNELS ET FAITES LE LIEN AVEC LA VICTIME.**

## À ÉVITER

- **Ne lui dites pas ce que vous feriez à sa place, vous n'êtes pas à sa place !** En aucun cas, vous ne pouvez réaliser les démarches pour elle.
- **Ne mettez pas votre sécurité en danger. N'intervenez pas physiquement en cas d'agression, appelez plutôt la police ou la gendarmerie.**
- **Ne lui proposez pas de parler à son conjoint pour tenter d'arranger les choses.** Cela pourrait la mettre davantage en danger s'il apprend qu'elle a parlé de sa situation à quelqu'un.